

APGMV

AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE



PAGGW

PANAFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2011/007/CM/APGMV/KTM

PORTANT ADOPTION DU DOCUMENT CADRE DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015 DE
L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE, REUNI
EN DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE LE 22 NOVEMBRE 2011 A KHARTOUM (SOUDAN)

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée
le 17 juin 2010 à N'djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de
Gouvernement des Etats membres,

SE REFERANT à la feuille de route établie le 17 juin 2010 par la Conférence des Chefs d'Etat et de
Gouvernement des Etats membres pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte,

VU l'examen du projet de document cadre du Plan d'Action Quinquennal 2011-2015 par le
Conseil des Ministres de l'Agence lors de sa 2^{ème} session extraordinaire tenue le, 22 novembre 2011 à
Khartoum (Soudan).

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article premier : Le document cadre du Plan d'Action Quinquennal 2011-2015 de l'Agence est
examiné et adopté,

Article 2 : Le Conseil donne mandat au Président du Conseil des ministres de le parapher et de le
signer,

Article 3 : Le Secrétaire exécutif est invité à mettre en œuvre le Plan d'Action Quinquennal 2011-
2015 de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

Khartoum, le 22 novembre 2011

Pour le Conseil
S.E Monsieur Mahamat Béchir OKORMI

Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad

Président du Conseil des Ministres

APGMV

AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE



PAGGW

PANAFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2011/008/CM/APGMV/KTM

PORTANT APPROBATION DU BUDGET 2012 DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE, REUNI EN DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE LE, 22 NOVEMBRE 2011 A KHARTOUM (SOUDAN)

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

SE REFERANT à la feuille de route établie le 17 juin 2010 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte,

VU l'examen du projet de budget 2012 par le Conseil des Ministres de l'Agence lors de sa 2^{ème} session extraordinaire tenue le, 22 novembre 2011 à Khartoum (Soudan).

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article premier : Le projet de budget 2012 de l'Agence est examiné et approuvé,

Article 2 : Le Conseil donne mandat au Président du Conseil des ministres de le parapher et de le signer,

Article 3 : Le Secrétaire exécutif est invité à exécuter le budget 2012 de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

Khartoum, le 22 novembre 2011

Pour le Conseil
S.E Monsieur Mahamat Béchir OKORMI

Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad
Président du Conseil des Ministres



LE CONSEIL DES MINISTRES
REGLEMENT N° 2011/009/CM/APGMV/KTM

**PORTANT APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2010-2011 DE
L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE**

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE,
REUNIEN DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE LE, 22 NOVEMBRE 2011 A KHARTOUM (SOUDAN)**

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

SE REFERANT à la feuille de route établie le 17 juin 2010 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte,

VU l'examen du projet de rapport financier 2010-2011 de l'Agence par le Conseil des Ministres de l'Agence lors de sa 2^{ème} session extraordinaire tenue le, 22 novembre 2011 à Khartoum (Soudan).

APPROUVE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le rapport financier de l'exercice 2010-2011 de l'Agence est examiné et approuvé,

Khartoum, le 22 novembre 2011

Pour le Conseil
S.E Monsieur Mahamat Bechir OKORMI

Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad
Président du Conseil des Ministres

APGMV

AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE



PAGGW

PANAFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2011/010/CM/APGMV/KTM

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES
MINISTRES DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE DE BAMAKO (MALI)

LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE, REUNI
EN DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE LE, 22 NOVEMBRE 2011 A KHARTOUM (SOUDAN),

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée
le 17 juin 2010 à N'djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de
Gouvernement des Etats membres,

SE REFERANT à la feuille de route établie le 17 juin 2010 par la Conférence des Chefs d'Etat et de
Gouvernement des Etats membres pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte,

VU l'examen du projet de rapport de la 1^{ère} session extraordinaire de l'Agence tenue à Bamako
(Mali) le, 28/04/11 par le Conseil des Ministres lors de sa 2^{ème} session extraordinaire tenue le, 22
novembre 2011 à Khartoum (Soudan).

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article premier : Le rapport de la 1^{ère} session extraordinaire du Conseil des ministres tenue à Bamako
(Mali) le 28/04/11 est examiné et adopté,

Article 2 : Le Secrétaire exécutif est invité à mettre en œuvre les dispositions dudit rapport.

Khartoum, le 22 novembre 2011

Pour le Conseil des Ministres

S.E Monsieur Mahamat Bechir OKORMI

Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad

Président du Conseil des Ministres

